

Hommage de l'AASSDN aux morts de Diên Biên Phu

Category: 1944 : Débarquements en France, 1945-1954, Actualités, Guerre d'Indochine (1946-1954), Hommages et discours
21 mai 2024



Allocution du président de l'AASSDN prononcée lors du dépôt de gerbe au Monument aux morts de Diên Biên Phu à Saint Cyr Coëtquidan le 17 Mai 2024

Mesdames, messieurs, mes chers camarades

Merci au général de Courrèges commandant l'Académie militaire de Saint Cyr Coëtquidan de nous avoir permis de nous retrouver ici aujourd'hui pour ce moment de recueillement.

Le 7 mai 1954, après 55 jours d'une bataille, qui fut pour les unités Parachutistes ce que Camerone est aux Légionnaires et Bazeilles aux Coloniaux, tombait Dien Bien Phu. Cette cuvette où le commandement voulait refaire le succès de Na San contre les troupes du général Giap fut le tombeau de 2 293 des nôtres. Ce triste bilan fut amplifié par les 7 801 morts sur la route puis dans les camps d'internement, soit un ratio d'extermination supérieur à celui des principaux camps de concentration nazis.

Qui peut oublier ce combat pour la gloire et pour l'honneur des bataillons de Bigeard, Turret, Bréchnac, et tant d'autres qui firent l'impossible pour renverser une situation désespérée dès le départ et ne hissèrent jamais le drapeau blanc. Si le commandement avait écouté les rapports du Groupement de commandos mixtes aéroportés (GCMA) dont les maquis jalonnaient les déplacements des Viets, ils auraient su que Giap amenait par les pistes de jungle les canons de 105 de la victoire. Permettez-moi ici d'avoir une pensée pour le capitaine

Hebert et ses partisans thaï du 8^e commando du GCMA, le maquis *Colibri*, qui fut sacrifié pour permettre le début réussi de l'opération *Castor* et laissèrent leur vie sur un chemin sans croix.

Dans cette bataille qui clôtura le sort de l'Indochine, on n'a pas assez tenu compte des renseignements venus de ceux travaillant sur les arrières ennemis qui permettaient de comprendre ce qui allait se passer. On ne les a pas fait intervenir suffisamment pour insécuriser les routes d'approvisionnement. Enfin on n'a donné que le 27 avril l'ordre aux 1 500 partisans des maquis *Malo*, *Servan* et *Podeur* du capitaine Sassi de se rapprocher suffisamment du camp retranché pour servir de recueil quand il est devenu évident que la seule solution pour échapper à l'inéluctable serait de tenter des sorties. Le 7 mai, la colonne Crèvecoeur venue du Laos était encore à 40 km de la cuvette et Sassi encore à 100 km lors de son repli le 11 mai. Moins d'une centaine d'hommes réussirent à échapper.

C'est la différence avec le débarquement du 6 juin 1944 où les alliés demandèrent aux services spéciaux de se mettre en action pour informer sur l'ennemi et gêner ses opérations. Du BCRA de Passy au 2^e bureau de Paillole et Rivet à ceux de *l'intelligence service* (IS) anglais, comme Alliance de Marie Madeleine Fourcade et les réseaux Gilbert du colonel Groussard, ou de *l'office of strategic services* (OSS) américaine comme Roy de l'abbé Lapouge, ou encore les équipes alliées de *Sussex*, tout le monde apporta sa contribution à la victoire. Ici permettez-moi d'avoir une pensée particulière pour les 10 « merlinettes » chères au général Mermet et les 39 agentes anglaises parachutées en France, de Violette Szabo assassinée près de Limoges à Phyllis Latour qui vient de s'éteindre en octobre 2023.

Chacun se souvient de la phrase à la radio Londres qui déclencha leur action : « *Les sanglots longs des violons de l'automne blessent mon cœur d'une langueur monotone* ». Depuis Sun Tzu nous savons que le renseignement est une des clés de la victoire mais, au Tonkin, certains l'avaient oublié.

Ceci n'a pas empêché nombre de nos combattants sur cette terre lointaine de rentrer dans l'histoire. Faisant partie de ceux ayant eu la chance d'avoir servi sous les ordres ou travaillé avec des anciens de Diên Biên Phu comme Bigeard, Trapp, Flamen, ou Pouget j'ai appris d'eux que l'on se bat pour une certaine idée de la France, par devoir, pour l'honneur, et avec panache quelles que soient les circonstances.

Quels que soient les services d'où nous venons, soyons toujours digne d'eux qui nous ont montré le chemin.

Alain JUILLET
Président de l'AASSDN

[13 Juin 2024 : conférence sur la](#)

souveraineté à Lyon

Category: Actualités,Événements,Intelligence économique,Souveraineté
21 mai 2024

**SOVERAINETÉ ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS
DE LA FRANCE DANS LE NOUVEAU
CONTEXTE INTERNATIONAL**

CONFÉRENCE
Quartier Général Frère, 22 Avenue Leclerc 69007 Lyon



HENRI PINARD-LEGRY
Général 2s, Président
d'Honneur de l'ASAF



ALAIN JUILLET
Ex-DGSE et Spécialiste de
l'Intelligence économique



DAVID CUMIN
Maître de conférences à l'Université
Lyon 3 directeur du CEDOCRI

Date
13 Juin, 2024

Heure
18:00 h - 20:00 h



Association de Soutien à
l'Armée Française



Anciens et Amis des Services
Spéciaux Français

Au lendemain des élections européennes, quelle est la situation réelle de la France ? Quels sont les atouts que la France doit développer pour éviter la vassalisation, voire l'effondrement dans les prochaines décennies ?

L'objectif de cette conférence est d'aborder le thème de la souveraineté sous ses différents aspects, de faire prendre conscience des enjeux et d'esquisser des pistes de développements pour les décideurs publics, mais aussi des dirigeants d'entreprises et des citoyens.

SOUVERAINETÉ ET DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA FRANCE DANS LE NOUVEAU CONTEXTE INTERNATIONAL

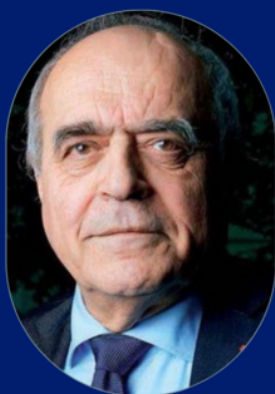
CONFÉRENCE

Quartier Général Frère, 22 Avenue Leclerc 69007 Lyon



HENRI PINARD-LEGRY

Général 2s, Président
d'Honneur de l'ASAF



ALAIN JUILLET

Ex-DGSE et Spécialiste de
l'intelligence économique



DAVID CUMIN

Maître de conférences à l'Université
Lyon 3 directeur du CEDOCRI



Date

13 Juin, 2024



Heure

18:00 h - 20:00 h



Association de Soutien à
l'Armée Française



Anciens et Amis des Services
Spéciaux Français

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Cliquez sur le bouton ci-dessus pour vous inscrire

Souveraineté numérique ou autonomie

stratégique

Category: 2020-2030,Actualités,Amérique du Nord,Numérique
21 mai 2024



Par le Vice-amiral d'escadre (2S) Arnaud COUSTILLIÈRE, Président du Pôle d'Excellence Cyber

Le thème de la souveraineté numérique est venu sur le devant de la scène française à la suite de plusieurs travaux parlementaires entre 2018 et 2021. Il prend acte du fait que l'espace numérique est devenu un domaine où les enjeux de puissance, tant des nations que des acteurs économiques et politiques, s'expriment sans retenue, transgressent les frontières et permettent une forme d'ingérence et d'extraterritorialité. C'est un terrain d'affrontement où tout semble permis afin

d'asseoir sa supériorité économique et stratégique, au point qu'il faille y redéfinir la place des États et de leur souveraineté.

Sans vouloir refaire toute l'histoire, plusieurs éléments méritent d'être cités. Internet est venu du monde universitaire avec l'appui de la DARPA. Il a mis en place des normes techniques permettant à des réseaux locaux d'échanger entre eux. Initialement déployé aux États-Unis, il s'est très rapidement répandu : il a balayé en Europe les normes et projets portés par les grands opérateurs historiques de télécommunication. Il est ainsi intéressant de relire le rapport Nora-Minc de décembre 1977 sur « l'Informatisation de la société ». Particulièrement visionnaire, il pose la question de la souveraineté européenne et celle des données et de leur traitement. Mais en dépit de cette analyse, la France et l'Europe ont raté le démarrage du numérique et laissé le champ libre à l'Internet, bientôt « colonisé » par les grandes sociétés informatiques américaines. La voie de l'hégémonie numérique américaine est alors ouverte ; seule la Chine viendra la challenger à partir des années 2010.

La souveraineté numérique « globale » de l'Europe au sens classique du terme n'existe plus. Le numérique poursuit son développement avec une forte dynamique, les innovations s'enchaînent. Parti d'une matière technique, il est devenu global avec des enjeux commerciaux, culturels, sociétaux et stratégiques. Les couches techniques et informationnelles se sont rejointes. Les infrastructures continuent à se renforcer. Les autoroutes de transport des données prennent progressivement une valeur stratégique. Les data centers et les techniques du Cloud permettent de mobiliser au moment opportun des puissances de calcul considérables. Les traitements Big Data sont devenus possibles et facilement accessibles. La maîtrise des données confère la puissance. L'ère des algorithmes et de l'Intelligence artificielle est arrivée.

La souveraineté devrait s'appuyer sur :

- un champ « **technique** » avec une infrastructure et un socle technologique permettant de protéger et garder les données dans un cadre exclusivement européen ;
- un champ « **valorisation** » avec des capacités d'analyse et de valorisation des données via des algorithmes « certifiés/vérifiés » pour éviter les biais ;
- un champ « **perception** » avec des réseaux sociaux imperméables aux actions d'ingérence et de propagande allant contre les intérêts de la nation.

Cette souveraineté n'est accessible qu'aux États-Unis, à la Chine et à certains grands GAFAM comme Google. Il s'agit donc de définir une voie d'autonomie stratégique qui corresponde à nos intérêts et à choisir ses formes et niveaux de dépendances, un peu comme cela a été fait pour la Dissuasion Nucléaire en son temps face à des grandes puissances bien plus fortes et équipées que notre nation.

Ce débat semble cependant très franco-français à ce stade et pas perçu de la même façon par nos différents partenaires européens. Un premier biais porte sur la notion de « souveraineté ». En France, la vision est politique et porte sur l'ensemble des trois champs décrits par la « Loi pour Sécuriser et Réguler l'Espace Numérique » de fin 2023. Pour d'autres partenaires européens, il s'agit simplement de pouvoir changer de prestataire de Cloud comme l'ont montré les travaux GAIA X sur le Cloud Européen. La vision sur les échanges des données,

notamment avec nos partenaires américains, semble plus mature et les initiatives pour équilibrer la relation EU-US davantage partagées. Les conséquences de l'extraterritorialité des lois américaines et chinoises commencent à être mieux appréhendées, comme le montre le débat sur les données de santé des citoyens.

Il va donc falloir convaincre nos partenaires européens du bien-fondé de notre analyse, et ce d'autant que le monde est de plus en plus dangereux. Trois facteurs qui s'amplifient peuvent faire ouvrir les yeux et permettre d'accélérer cette prise de conscience. Le possible retour de Donald Trump pour un nouveau mandat. Les dernières déclarations se résument à « l'Europe devra encore plus payer pour rester le vassal des États-Unis... ». **Cette vassalité est admise et acceptée par bon nombre de partenaires européens**, voire les grandes sociétés du CAC 40. La guerre économique que les États-Unis mènent à l'Europe n'est pas nouvelle et permet de consolider son hégémonie face à la montée en puissance de la Chine. L'empire numérique fera tout pour garantir sa suprématie.

En 1996, François Mitterrand confiait au journaliste George-Marc Bennamou : « La France ne le sait pas, mais nous sommes en guerre avec l'Amérique. Oui, une guerre permanente, une guerre vitale, une guerre économique, une guerre sans mort apparemment. Oui, ils sont très durs les Américains, ils sont voraces, ils veulent un pouvoir sans partage sur le monde. C'est une guerre inconnue, une guerre permanente, sans mort apparemment et pourtant une guerre à mort. »

La Chine poursuit son expansion économique et culturelle via la technologie et le développement d'infrastructures mondiales, des ventes à très bas prix et des réseaux sociaux ciblant la jeunesse. Elle se positionne en alternative au modèle occidental tout en verrouillant ses réseaux internes. L'Europe et l'Afrique sont des zones de conquête numérique et économique. La Russie poursuit ses agressions, elle vient troubler fortement l'ordre mondial établi et les règles du droit international. Le numérique est pour elle une capacité de combat, mais aussi un moyen d'ingérence dans les démocraties afin de les déstabiliser et les discréditer.

Dans un tel contexte, il va falloir **faire preuve de pédagogie et de force de conviction** pour rallier nos partenaires européens et **prendre en commun** des mesures concrètes et courageuses face aux trois acteurs évoqués. Le numérique est marqué par une forte asymétrie qui permet à un « petit » de challenger ou perturber un « grand », ce qui ouvre depuis quelques années la voie à des ingérences en provenance d'autres nations ou partenaires.

[Preliens innove en renseignement : imagerie satellitaire IA et Veloce 330, le](#)

nouveau drone kamikaze

Category: 2020-2030,Actualités,Armement,Renseignement,Technologies

21 mai 2024



Commentaire AASSDN : Les 2 articles ci-dessous sont extraits du site www.armees.com. Ils mettent en avant deux PME françaises d'excellence.

- Preligens, est une véritable pépite technologique spécialisée dans l'exploitation optimale des images provenant des satellites d'observation tant optiques que radar par utilisation de l'intelligence artificielle. Cette entreprise avait fait l'objet d'une tentative de rachat par un fond américain de la CIA.

- EOS Technologie poursuit son développement sur le créneau des drones tueurs, capables de voler à 400km/h et de résister aux brouillages les plus intenses.

Ces deux PME se situent au meilleur niveau mondial tant par leur capacité d'innovation que par leur excellence technologique. Il est donc du devoir de l'Etat de soutenir le développement de ces entreprises afin de renforcer l'indépendance stratégique de notre pays.

Une nouvelle IA pour transformer l'imagerie satellitaire radar

L'entreprise française Preligens, reconnue pour son innovation dans le domaine de l'intelligence artificielle appliquée à l'imagerie satellite, a récemment dévoilé une avancée majeure dans la technologie de surveillance. Les nouveaux détecteurs SAR (Radar à Synthèse d'Ouverture), présentés lors du GEOINT 2024 Symposium en Floride, promettent une surveillance stratégique continue, capable de fonctionner 24 heures sur 24 et par tous les temps.

***Veloce 330* : le nouveau « drone kamikaze » français qui vise les blindés**

Dans le secteur de la défense, l'innovation continue de redéfinir les capacités militaires sur le plan mondial. EOS Technologie, une entreprise française, vient de franchir une nouvelle étape avec le dévoilement du *Veloce 330*, un drone conçu pour opérer comme munition téléopérée à grande vitesse, capable de percer le blindage des chars.

Caractéristiques et capacités du *Veloce 330*



Ce drone, qui a récemment achevé sa troisième phase de tests avec succès, est capable d'atteindre une vitesse de **400 km/h**, pouvant couvrir 50 kilomètres en seulement 16 minutes. Doté d'une technologie sophistiquée, *le Veloce 330* est décrit comme un mini Shahed 238, en référence au drone iranien connu pour ses capacités offensives. Le développement de cet aéronef répond à un besoin spécifique exprimé par la Direction générale de l'armement ([DGA](#)) française pour des solutions efficaces, peu coûteuses et rapidement déployables.

Avancées technologiques et tactiques

L'une des particularités du *Veloce 330* est sa résistance aux brouillages électroniques, le rendant capable de mener à bien ses missions même en présence de contre-mesures avancées. Il est équipé pour réaliser des missions de reconnaissance et d'observation en plus de ses capacités offensives. Cet engin est également conçu pour retourner à sa base en effectuant un atterrissage vertical après l'accomplissement de sa mission, ce qui illustre une avancée notable en termes de réutilisabilité et de polyvalence des drones militaires.

Le *Veloce 330* marque une étape importante dans l'évolution des munitions téléopérées, offrant à la France une capacité nouvelle et stratégique dans le domaine de la défense. Avec ses innovations en matière de design aérodynamique et de technologie anti-brouillage, ce drone est prêt à jouer un rôle crucial dans les opérations militaires futures, tout en restant

sous **un coût unitaire fixé à 200 000 euros**. Cet appareil est non seulement un exemple frappant de l'expertise française en matière de défense, mais aussi un acteur potentiel dans la redéfinition de la guerre moderne.

[Protéger les avis juridiques de nos entreprises, un enjeu de souveraineté pour la France](#)

Category: 2020-2030,Actualités,Intelligence économique,Numérique,Renseignement,Souveraineté
21 mai 2024



La loi d'espionnage FISA (Foreign Intelligence Surveillance Act) qui autorise les services de renseignement américains à intercepter puis exploiter, sans recours à un juge, les communications des non-américains dans le monde, vient d'être prolongée par un vote du Congrès.

Commentaire AASSDN : Bernard Carayon a été le père du rapport de 2002 qui a relancé en France l'intelligence économique. Depuis il se bat pour ouvrir les yeux de nos concitoyens et

de nos politiques face aux méthodes utilisées par nombre de nos concurrents internationaux souvent issus de pays alliés. Son article rappelle que nos amis américains ont des lois extraterritoriales leur permettant d'espionner tout ce qui n'est pas américain et de poursuivre devant leurs tribunaux des entreprises étrangères. Ceci leur permet d'éliminer leurs concurrents ou de leur imposer de très lourdes amendes dans des procès. Quand va t'on se décider aux niveaux français et européen à mettre en place des lois équivalentes pour que le combat concurrentiel se fasse à armes égales ?

Google, IBM, Amazon, Microsoft et « tout fournisseur de services de communication électronique », continueront, dans l'indifférence européenne, d'être au service, à leur grand dam, d'une stratégie globale captant secrets d'État, secrets des affaires et secrets de la vie privée.

Par un utile hasard, l'Assemblée nationale va débattre dans quelques jours d'un texte instaurant le *legal privilege* à la française, destiné à garantir la confidentialité des consultations des juristes en entreprise. Comme d'habitude, la France est en retard sur les sujets de guerre économique : elle reste un des rares pays de l'OCDE à ne pas protéger ces avis, vulnérables aux procédures judiciaires extraterritoriales, aujourd'hui américaines, demain chinoises.

La France, amateur des sabres de bois, n'a déjà pas emprunté en 2018 la voie pénale mais la voie civile pour sanctionner le vol des secrets d'entreprise, alors que la prison, comme chacun peut le comprendre, est plus dissuasive que l'amende.

Aussi, pour les autorités judiciaires et les administrations étrangères, la France est depuis toujours un joli terrain de chasse : les sanctions financières frappant nos entreprises, à l'instar de BNP-Paribas, Alstom, Crédit Agricole ou Société Générale, commerçant en dollars ou usant de serveurs informatiques américains, ont été d'une lourdeur singulière.

Or les risques de sanctions économiques unilatérales s'amplifient partout, les diplomaties et les outils juridiques se durcissent, les formes d'intrusion informatique se sophistiquent.

De nombreux rapports parlementaires ont, depuis vingt ans, sonné le tocsin et rappelé la nécessité de lutter « à armes égales ». (Rapport de Bernard Carayon au Premier ministre « À armes égales », 2005, publié à la Documentation française).

Pourtant, ce texte - complétant le secret professionnel des avocats -, qui confère aux entreprises françaises le même niveau de protection dont bénéficient leurs plus agressives concurrentes, est contesté... par des autorités administratives craignant une paralysie de leurs enquêtes. Un risque infondé : chez nos concurrents, jamais le recueil matériel des preuves et le succès des enquêtes pénales n'ont été entravés. Quant aux avocats, légitimement attachés à leur indépendance, qui redoutaient que cette réforme instaure des « avocats-bis » en entreprise, ils peuvent être satisfaits : il n'en est pas question.

Alors que la concurrence des entreprises extra-européennes, gorgées de subventions publiques, protégées et accompagnées sur les marchés mondiaux par leurs appareils d'État, n'a jamais - ou presque - été sanctionnée par les autorités européennes, l'enjeu est bien de se doter - enfin ! - d'un outil préservant dans le domaine juridique les conditions d'une concurrence plus équilibrée.

C'est un petit pas pour la France, mais important pour nos entreprises, si la représentation nationale veut bien surmonter, au-delà des clivages partisans, la réticence des corporations, vaincre l'esprit de naïveté qui prévaut depuis si longtemps dans notre pays, et apporter une pierre à la reconstruction de nos souverainetés.

Tribune parue dans le FIGARO VOX, le 26/04/2024 Protéger les avis juridiques de nos entreprises, un enjeu de souveraineté pour la France (lefigaro.fr)

[1944 : De jeunes héros de l'ombre morts pour libérer la France](#)

Category: 1942-1945,1944 : Débarquements en France,Actualités,BCRA,Global,Services français,SR Guerre (Kleber)

21 mai 2024



A l'occasion de la commémoration du 80e anniversaire des combats pour la Libération de la France, l'AASSDN vous propose de visionner deux petits films d'une dizaine de minutes retraçant l'engagement de jeunes français dans les services Spéciaux (SR et BCRA), qui agissaient depuis 1940 en lien avec les réseaux de Résistance.

Jacques Voyer (BCRA)

Paulette Duhalde (SR)

Films réalisés par l'ASAF (production) en partenariat avec l'AASSDN (scénarios)

[Des drones Reaper pour renforcer la sécurité aérienne à Paris et Marseille](#)

Category: 2020-2030,Actualités,Armement
21 mai 2024



Le 8 Mai 2024, l'armée de l'Air et de l'Espace a déployé deux Dispositifs particuliers de sureté aérienne (DPSA). Formant des bulles de protection destinées à prévenir tout acte malveillant depuis les airs. Ces dispositifs de sécurisation de l'espace aérien français sont déployés à l'occasion de deux événements majeurs se déroulant à Paris, pour les commémorations de la Victoire de 1945, et Marseille pour l'arrivée de la

flamme Olympique.

Commentaire AASSDN : Les armées françaises ont pour missions premières de garantir l'intégrité du territoire et d'assurer la protection de la population. Notre pays doit donc concentrer les maigres moyens militaires dont il dispose pour assurer en priorité ces missions. A titre d'exemple, n'oublions pas que l'augmentation progressive du budget de la Défense ne permettra pas à l'armée de l'Air et de l'Espace française de disposer de plus de 185 avions de type *Rafale* en 2030 !

Pour la première fois, deux drones MALE Reaper de la 33^e Escadre de reconnaissance, de surveillance et d'attaque (ESRA) de la base aérienne de Cognac ayant décollé de deux sites différents intégreront le même jour, sur le territoire national, deux DPSA distants de plus de 700 km. Ils viendront compléter et appuyer les moyens placés pour l'occasion en alerte en vol (chasseurs, hélicoptère) au plus près de ces événements.

Le premier Reaper a décollé de sa base « mère » de Cognac en Charente-Maritime pour rejoindre le ciel parisien, et en assurer la surveillance dans le cadre de la cérémonie commémorative du 8 Mai, présidée par le Président de la République.

Le second est, quant à lui, déployé depuis la base aérienne 126 de Solenzara, en Corse, pour contribuer à la sécurisation de l'arrivée, à bord du Belém, de la flamme olympique dans la cité phocéenne.

Cette opération inédite de l'armée de l'Air et de l'Espace est rendue possible grâce à la mise en place ponctuelle, sur la base aérienne 126 de Solenzara, d'un détachement Reaper. Elle répond au concept de déploiement réactif et minimal en personnel et matériel, baptisé Morane, régulièrement éprouvé.

Les deux drones mis en œuvre sont pilotés par un équipage composé de 4 Aviateurs basés à Cognac et leur contrôle opérationnel est assuré par le commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes localisé sur la base aérienne 942 de Lyon-Mont Verdun.

Au total, ce sont 16 Aviateurs détachés en Corse et 20 sur la BA 709 de Cognac qui auront directement concouru à cette mission de sécurisation aérienne de l'armée de l'Air et de l'Espace.

Commémoration du combat de Camerone (1863) : le colonel Grué, officier de légion et de renseignement mis à l'honneur

Category: 1800-1900,Actualités,Asie Pacifique,Guerre d'Indochine (1946-1954)

21 mai 2024



Il y a 70 ans, Diên Biên Phu tombait après un affrontement dantesque où la fatigue, la boue, le sang, la mort mais aussi la fraternité d'armes étaient quotidiens. La chute du

camp retranché sonnait le glas de la présence française en Indochine où la Légion était présente depuis 1883. Ils sont moins d'une soixantaine de survivants aujourd'hui. Ils étaient soixante-trois à Camerone. Tous se sont battus, fidèles à leur serment de servir la France, jusqu'au bout, à tout prix.

Les survivants valides et disponibles de l'Indochine seront à Aubagne, au pied du monument aux morts pour honorer la mémoire des héros de Camerone et celle des 12 602 officiers, sous-officiers et légionnaires tombés en Indochine. Entourés de la Légion d'active, des régiments et bataillons de Légion ayant combattu à Diên Biên Phu, le colonel Bernard Grué remontera la voie sacrée en portant la relique de la main du capitaine Danjou. Il représentera l'ensemble de ses frères d'armes

Commentaire AASSDN : Tous les ans, partout dans le monde les Légionnaires et les Anciens célèbrent le 30 avril la grande fête de la Légion. C'est la date anniversaire du combat légendaire et exemplaire de Camerone, qui s'est déroulé le 30 avril 1863 au Mexique. Ce combat symbolise l'accomplissement de la mission confiée, quelles que soient sa nature et le lieu, jusqu'au sacrifice de sa vie. C'est aussi l'expression la plus haute de la fidélité à la parole donnée et de la cohésion de cette troupe unique au monde, exemple du génie français, qui compte des hommes venus de 150 pays.

Le colonel Grué a eu l'immense honneur de servir la Légion en Indochine. Il y eut un comportement héroïque au combat au cours duquel il a été grièvement blessé et capturé. Il a survécu à 4 ans d'une terrible captivité dans le camp de rééducation communiste vietminh n° 1. Il y montra une capacité de résistance notamment psychologique, hors du commun.

Ses remarquables aptitudes intellectuelles le conduisirent à continuer à servir la France comme officier de Renseignement notamment dans des pays qui font aujourd'hui la une de l'actualité : l'Iran et la Russie. Ce soldat exceptionnel a écrit ses souvenirs riches d'enseignement dans 2 ouvrages :

« *l'espoir meurt en dernier* » : guerre et captivité en Indochine avec la Légion étrangère 1949 - 1954 (Ed. Rocher) « *Aventure en Iran et guerre en Algérie* » 1954 - 1967 (Ed ; L'Harmattan)

L'engagement au service de la France

Bernard Grué voit le jour le 24 décembre 1924 à Bordeaux. Engagé volontaire devant l'intendant militaire de Coëtquidan au titre de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr le 28 novembre 1945. Affecté au centre d'instruction d'Angers, il rejoint le camp du Ruchard le 15 décembre 1945. Conformément aux directives du Général de Lattre de Tassigny, qui prévoyait que les saint-cyriens devaient obligatoirement au préalable faire un stage dans la troupe comme sous-officier, il est nommé au grade de sergent le 15 mars 1946. Il est affecté au 99e bataillon

d'infanterie alpine à Bourg-Saint-Maurice, en Tarentaise le 15 avril 1946. Le 1er août 1946, il est affecté au 92e régiment d'infanterie au camp d'Opme, près de Clermont-Ferrand.

Admis aux cours de l'école spéciale militaire interarmes, il rejoint Coëtquidan en Bretagne le 16 janvier 1947. Ayant satisfait aux épreuves de l'examen de sortie, il fait le choix de l'infanterie métropolitaine. De novembre 1947 à février 1948, il est détaché au 7e régiment de

tirailleurs algériens en Allemagne où il est promu sergent-chef le 1er décembre 1947 avant de rejoindre l'école d'application de l'infanterie au camp d'Auvours dans la Sarthe le 16 février 1948.

A l'issue de sa formation, il choisit la Légion Etrangère et est affecté au Dépôt commun des régiments étrangers en Algérie. Il embarque à Toulon le 18 novembre, débarque à Oran le lendemain et est présent à Sidi Bel Abbès le 20 novembre 1948. Il est affecté au groupement d'instruction motorisé en qualité de chef de peloton.

L'Indochine : les combats et le camp de rééducation N°1

Le 22 mai 1949, il embarque à bord du SS Pasteur à destination de l'Extrême-Orient. Il débarque à Saïgon le 7 juin où il est affecté au 3e régiment étranger d'infanterie. Il prend alors le commandement du poste 41 situé à une vingtaine de kilomètres au sud de That-Khê, sur une portion de la RC4. Il est nommé au grade de lieutenant le 1er octobre 1949.

Les 16 et 17 septembre 1950 à Dong Khe, le lieutenant Grué est à la manœuvre sur la défense de son point d'appui fortement attaqué par un adversaire très supérieur en nombre et en moyens, se battant pied à pied avec un acharnement admirable, infligeant de lourdes pertes aux rebelles. Le 17 au matin, alors que l'adversaire a pris pied dans la citadelle, Grué, en se précipitant au canon de 57, servant lui-même cette arme, repousse l'assaut par un tir meurtrier à bout portant qui provoque un repli désordonné des rebelles, laissant sur place une dizaine de cadavres. Le 18 au matin, sa position est écrasée par l'artillerie et cernée de toutes parts, il lutte jusqu'au corps à corps, puis, blessé, il perd connaissance et est capturé par l'adversaire.

Durant quatre ans, de septembre 1950 à août 1954, le lieutenant Grué est interné au camp n°1. Libéré le 28 août 1954, il est rapatrié sanitaire. Il quitte Saïgon le 10 septembre et débarque à Marseille le 4 octobre. Evacué sur l'hôpital du val-de-Grâce à Paris, il bénéficie de congés de convalescence et de fin de campagne jusqu'à la fin mars 1955.

L'officier de renseignement

Désigné pour suivre une formation d'officier spécialisé dans les questions d'Orient et du Moyen-Orient, il est affecté à l'état-major des forces armées à Paris en novembre 1955. Diplômé des langues orientales en Persan, puis breveté de l'enseignement militaire supérieur, il part comme capitaine en Algérie d'où il revient pour intégrer le centre militaire d'études slaves puis pour suivre les cours de l'Ecole de guerre iranienne à Téhéran. De 1968 à 1971, il est attaché militaire adjoint à Moscou, de 1972 à 1974, il commande le 46e régiment d'infanterie à Berlin, puis il prend la direction du renseignement au Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) à Paris.

La vie civile et familiale

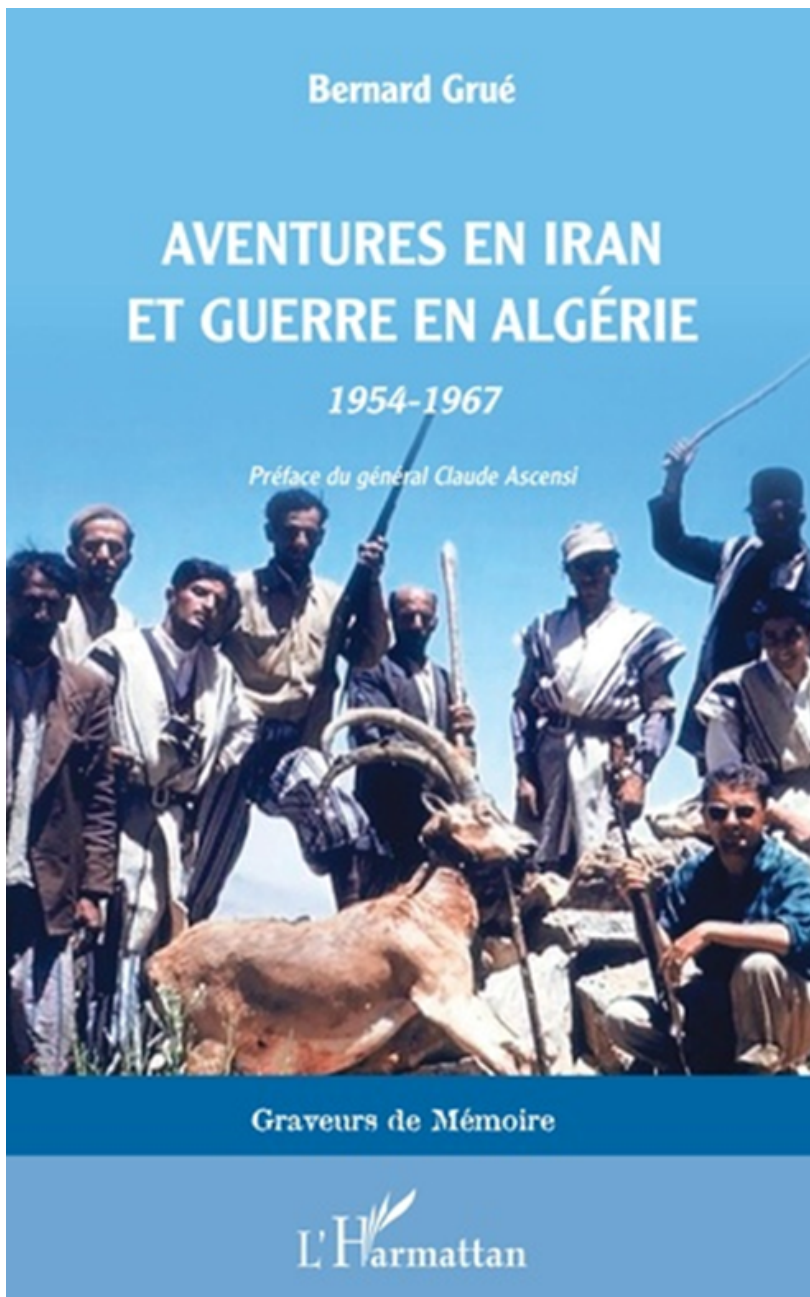
Il quitte l'armée en 1978 avec le grade de colonel et fera une seconde carrière dans un grand groupe pharmaceutique.

Il est marié depuis 70 ans cette année à Marie-Odile, qui l'a attendu pendant sa captivité. Il est

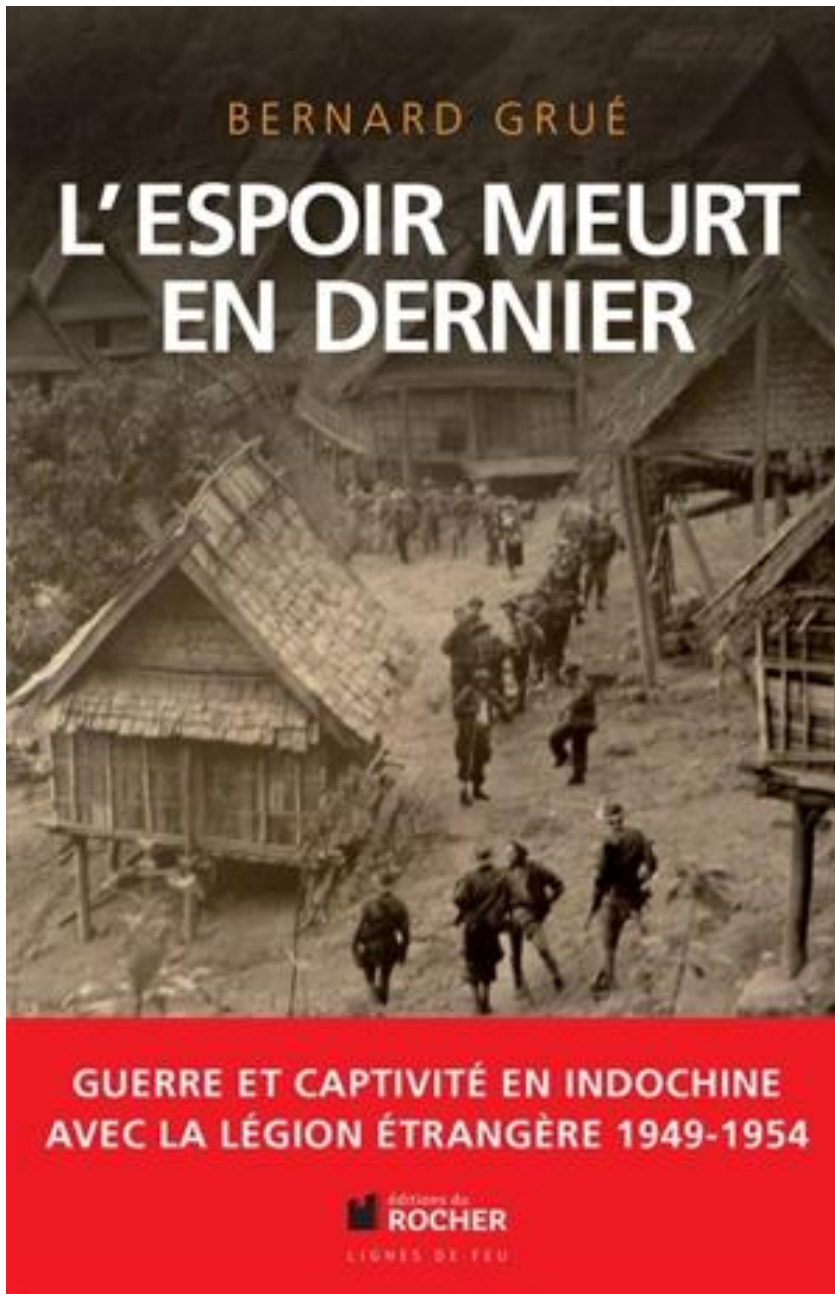
père de trois enfants, Christine, Philippe et Anne-Marie, baptisée du nom du chant bien connu du 3e REI.

Le colonel Bernard Grué est Grand officier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite et titulaire de la croix de Guerre des théâtres d'opération extérieures avec une palme et deux étoiles de bronze, de la médaille coloniale et de la croix de la Valeur militaire.

A lire :



« Aventure en Iran et guerre en Algérie » 1954 - 1967 (Ed ; L'Harmattan)



« *l'espoir meurt en dernier* » : guerre et captivité en Indochine avec la Légion étrangère 1949 - 1954 (Ed. Rocher)

Réflexions de Günther ANDERS sur la

soumission des peuples (1956)

Category: 1955-1962,Actualités,Souveraineté
21 mai 2024



Extrait de « *l'obsolescence de l'homme* » publié en 1956 par Günther ANDERS

Commentaire AASSDN : Günther Anders (1902-1992) est un philosophe allemand né à Breslau en Pologne de famille juive, formé par Husserl et Heidegger. Il se tourne initialement vers le journalisme. Marié à Hannah Arendt dont il divorcera en 1937, il fuit l'Allemagne nazie et part aux États-Unis où il fréquente les exilés de l'école de Francfort, qui le sensibilisent à l'aliénation de la société marchande américaine. Il reviendra en Europe en 1950 et y résidera jusqu'à sa mort. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages aux titres provocateurs dont : « Et si je suis désespéré, que voulez-vous que j'y fasse ? », « Nous, fils d'Eichmann », « l'humanité est en sursis ». L'AASSDN propose à la réflexion de ses lecteurs, un court extrait de son livre le plus connu : *l'obsolescence de l'homme* écrit en 1956. Alors qu'à cette époque les moyens de communication sont infiniment moins développés qu'aujourd'hui, il décrit avec beaucoup de clairvoyance et d'anticipation une situation qui ne nous est pas complètement étrangère aujourd'hui.

« ... Pour étouffer par avance toute révolte, il ne faut surtout pas s'y prendre de manière violente. Les méthodes archaïques comme celles d'Hitler sont nettement dépassées. Il suffit de créer un conditionnement collectif si puissant que l'idée même de révolte ne viendra même plus à l'esprit des hommes. L'idéal serait de formater les individus dès la naissance en limitant leurs aptitudes biologiques innées... Ensuite, on poursuivrait le conditionnement en réduisant de manière drastique le niveau & la qualité de l'éducation, pour la ramener à une forme d'insertion professionnelle. Un individu inculte n'a qu'un horizon de pensée limité et plus sa pensée est bornée à des préoccupations matérielles, médiocres, moins il peut se révolter. Il

faut faire en sorte que l'accès au savoir devienne de plus en plus difficile et élitiste..... que le fossé se creuse entre le peuple et la science, que l'information destinée au grand public soit anesthésiée de tout contenu à caractère subversif. Surtout pas de philosophie.

Là encore, il faut user de persuasion et non de violence directe : on diffusera massivement, via la télévision, des divertissements abrutissants, flattant toujours l'émotionnel, l'instinctif. On occupera les esprits avec ce qui est futile et ludique. Il est bon avec un bavardage et une musique incessante, d'empêcher l'esprit de s'interroger, penser, réfléchir.

On mettra la sexualité au premier rang des intérêts humains. Comme anesthésiant social, il n'y a rien de mieux. En général, on fera en sorte de bannir le sérieux de l'existence, de tourner en dérision tout ce qui a une valeur élevée, d'entretenir une constante apologie de la légèreté ; de sorte que l'euphorie de la publicité, de la consommation deviennent le standard du bonheur humain et le modèle de la liberté.

Le conditionnement produira ainsi de lui-même une telle intégration, que la seule peur (qu'il faudra entretenir) sera celle d'être exclus du système et donc de ne plus pouvoir accéder aux conditions matérielles nécessaires au bonheur. L'homme de masse, ainsi produit, doit être traité comme ce qu'il est : un produit, un veau, et il doit être surveillé comme doit l'être un troupeau. Tout ce qui permet d'endormir sa lucidité, son esprit critique est bon socialement, ce qui risquerait de l'éveiller doit être combattu, ridiculisé, étouffé... Toute doctrine remettant en cause le système doit d'abord être désignée comme subversive et terroriste et ceux qui la soutiennent devront ensuite être traités comme tels ... »

Intelligence économique: Alain Juillet et la nouvelle génération

Category: Actualités,Alain Juillet,Intelligence économique,Videos en ligne
21 mai 2024



Alain Juillet répond aux questions d'étudiantes pour aborder un certain nombre de thématiques autour de l'intelligence économique et de son évolution. Cette émission s'inscrit sous le signe de la transmission du savoir auprès de la nouvelle génération.

Thèmes abordés dans cette vidéo :

- [01:31](#) Comment va évoluer l'intelligence économique ?
- [04:01](#) Microsoft
- [04:51](#) Position de la France dans l'intelligence économique
- [05:36](#) Objectifs de l'intelligence économique au sein des institutions publiques en France
- [10:11](#) Loi Européenne
- [12:43](#) L'intelligence économique a sa place dans l'éducation ?
- [14:25](#) Espionnage des étudiants
- [18:54](#) Usage optimal de l'intelligence économique
- [22:00](#) Objectifs de compétitivité
- [24:30](#) Notion d'hypersonique
- [26:41](#) Intelligence artificielle et intelligence économique